

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL N° 141 - DECEMBRE 1972

SNTRS - CGT :
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

SOMMAIRE

- pages 1,2 : EDITORIAL ; RETRAITES
- page 3 : LA BATAILLE DES IDEES
- pages 4,5 : LE POINT DES REVENDEICATIONS
- pages 6,7 : LES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE PROGRAMME COMMUN
- pages 8,9 : NOTRE LUTTE POUR LA TITULARISATION
- page 10 : NOS SECTIONS (Marseille-GLM)
- page 11 : HYGIENE ET SECURITE
- page 12 : IN2P3 ; ENVOIS AUX SECTIONS

non au statut et à la prime: UN REFUS DE CLASSE

notre réponse syndicale: UNE ACTION DE MASSE

TROIS ANS... Trois ans, ont passé depuis le dépôt de nos textes statutaires - statut, prime etc..

Aujourd'hui, le Ministère des Finances, répond :

"CE N'EST PAS POSSIBLE EN L'ETAT ACTUEL DES CHOSES".

Les tentatives désespérées de la Direction du CNRS pour faire apparaître :

- Que tout n'est pas négatif dans la réponse des Finances.
- Qu'il y a des "ouvertures".

Ne changent rien à l'affaire, ni ne peuvent masquer la réalité :

C'est NON à la prime, NON à l'essentiel du statut et de nos revendications.

Ainsi le gouvernement - par Ministère des Finances interposé - si prodigue pour les intérêts des monopoles oppose un refus de principe - UN REFUS DE CLASSE - à nos légitimes revendications, reconnues comme pleinement justifiées par la Direction du CNRS.

Cette réponse concerne au-delà des 10.000 ITA du CNRS, plus de 30.000 personnes qui ont un statut type CNRS, et dont les directions respectives attendent souvent les décisions du CNRS, pour prendre des initiatives - Notamment nos collègues de l'INSERM et des INSA.

Notons que dans le cadre de la "pseudo concertation", prônée par le gouvernement les directions du CNRS et de l'Education Nationale ont la pleine et lourde responsabilité des 3 ans écoulés pour aboutir à :

"Les Finances ne sont pas d'accord en l'état actuel des choses".

FACE A CETTE SITUATION, QUE LES ILLUSIONS TOMBENT, QUE L'HORIZON S'ELARGISSE.

Inutile de se traumatiser en pensant que SEULS, nous sommes les victimes de la politique anti-sociale du gouvernement. Au CNRS, à l'INSERM, aux INSA, comme dans tous les secteurs de l'économie, les travailleurs se heurtent à un même obstacle :

La volonté délibérée du gouvernement et du CNPF de freiner l'ensemble des mesures sociales et de peser sur l'évolution des salaires. (Ne parle-t-on pas, de plus en plus, d'un blocage des prix et des salaires, dans les milieux gouvernementaux).

Dès la "rentrée sociale" de Septembre, le mécontentement des travailleurs devant la flambée des prix, leurs préoccupations inhérentes aux conditions de travail, et leur inquiétude du lendemain se sont exprimés par des initiatives et des actions qui n'ont cessé de se multiplier dans la plupart des entreprises et des branches.

Ainsi en a-t-il été au CNRS, à l'INSERM
aux INSA.

La semaine du 16 au 20 Octobre et la
journée interprofessionnelle du 26 Octobre
furent les moments forts de l'action engagée.

Les initiatives de la CGT et de la
CFDT — 16 au 20 Octobre - 26 Octobre — don-
nèrent une impulsion considérable à la lutte
même tout à la fois sur les objectifs confédé-
raux des 1.000 F et de la retraite et sur
l'ensemble des revendications des travail-
leurs de tous les secteurs.

Les mouvements qui se sont multi-
pliés dans tous les secteurs — SNCF, Fonc-
tion Publique etc — depuis le 26 Octobre
1972 attestent de cette réalité.

De la période écoulée, quels ensei-
gnements peut-on tirer ?

- 1°) Dans bon nombre de cas, les patrons ont
été contraints à des reculs non négli-
gés en particulier dans le domaine
de l'augmentation des salaires.
- 2°) Par contre, à l'image de certains emplo-
yeurs particulièrement recalitrants et
leur servir d'exemple, le gouvernement
et le CNPF continuent de s'opposer avec
intransigeance à toute négociation por-
tant sur les problèmes généraux.

Cette intransigeance à tous les ni-
veaux, confirme sans ambiguïté la fin de non
recevoir généralement opposée dans tous les
secteurs à l'ensemble des revendications es-
sentielles.

Elle doit conduire en toujours plus
grand nombre les travailleurs à s'interroger
sur la nature du régime actuel, sur son in-
capacité à répondre à leurs besoins, et au-
delà à la conscience de deux aspects fonda-
mentaux :

- La société capitaliste, fondée sur la Re-
cherche insatiable du profit pour une mi-
norité a fait son temps.
- On ne pourra assurer un progrès social
réel, continu et durable qu'en procédant
à une transformation fondamentale de la
société.

Cette intransigeance nous dicte
notre attitude :

IL FAUT CHANGER CET ETAT DES CHOSES !

Cette possibilité de changement,
aujourd'hui, résiste dans l'existence du pro-
gramme commun de gouvernement établi entre
les formations du Parti Communiste, du Parti
Socialiste et des Radicaux de Gauche.

Programme Commun, que le Conseil
Syndical National du SNTRS, unanime :

- a considéré comme répondant pour l'essen-
tiel à la plateforme revendicative adop-
tée par son XIII^e Congrès.
- a appelé, le personnel à soutenir sur la
base de leurs préoccupations de travail-
leurs.

La portée de celui-ci se mesure
avant tout à son contenu, mais aussi à la
façon dont le pouvoir et le grand capital
ont accusé le coup comme à la hargne qu'ils
mettent pour tenter de le minimiser.

Ne pas se laisser aller à une ana-
lyse superficielle, ne pas céder aux sirènes
de la désolation et de l'incapacité, ne pas
se croiser les bras en attendant le grand
jour, mais s'unir dans l'action pour nos
revendications immédiates et pour imposer les
changements politiques fondamentaux, VOILA LE
CHEMIN.

Chaque action entreprise porte en
elle sa justification ; se laisser aller à
l'abandon, s'est perdre pied dans la bataille
quotidienne contre les empiétements, les re-
mises en cause continues à certains moments
c'est ni plus ni moins la non-obtention de
revendications immédiates, c'est renoncer à
créer, à renforcer les conditions des succès
de demain.

Inutile de non plus compter sur des
formules magiques, sur des "méthodes" car les
conditions de ce rassemblement, résident es-
sentiellement dans la prise de conscience in-
dividuelle et collective, par les travail-
leurs, de la communauté d'intérêts qui les
unit et de la nécessité de se rassembler sur
des objectifs communs, pour faire céder le
barrage patronal et gouvernemental.

L'action engagée — UNE ACTION DE
MASSE — est donc d'envergure, elle est aussi
enthousiasmante par les perspectives sur les-
quelles elle peut déboucher.

CHACUN DOIT Y PRENDRE TOUTE SA PART

Jean Pierre RICCIO

Secrétaire Général Adjoint

RETRAITES

TRES IMPORTANT

→ POSSIBILITE DE "RACHETER" DES DROITS
VIEILLESSE pour les salariés qui n'ont pu cotiser aux
assurances sociales soit parce qu'ils travaillaient à
l'étranger, soit parce que leurs salaires étaient su-
périeurs au plafond d'assujettissement entre 1930 et
1947, soit parce que leurs professions n'étaient pas
assujetties à la Sécurité Sociale.

Toute demande de rachat doit être déposée
à la Caisse de Sécurité Sociale du dernier lieu de
travail avant le 1er Janvier 1973. Même si le salarié
doute que les dispositions s'appliquent à son cas,
nous lui conseillons de faire cette demande qui pré-
serve ainsi ses droits. Il pourra annuler sa demande
au reçu du dossier.

2

Notre camarade Gabriel PAGE Secrétaire de
l'UGICT et membre de notre CSN a été frappé d'un ma-
laise cardiaque alors qu'il représentait la CGT dans
une réunion internationale à MOSCOU.

Après un mois d'hospitalisation son état
s'étant nettement amélioré il doit rentrer incessam-
ment en France.

Notre Bureau National a été en relation
constante avec ceux qui se sont occupés de Gaby, nous
avons pu le joindre personnellement et lui avons ex-
primé nos sentiments fraternels et nos vœux de prompt
rétablissement.

Nous avons eu le regret d'apprendre la
mort accidentelle de notre camarade Robert PRAZ. Mi-
litant aimé et respecté de la section de GRENOBLE.

A toute sa famille, à sa femme et à sa
fille nous adressons nos plus sincères condoléances.

la bataille des idées

En liaison avec les luttes sur nos revendications et les luttes générales des travailleurs, nos sections syndicales SNTRS-CGT poursuivent et intensifient la bataille des idées. On peut noter en l'espace de quelques semaines.

Une assemblée-débat sur "la CGT et le Programme Commun de la Gauche" dans nos sections de :

Observatoire de Meudon *

avec une camarade du bureau de l'UD-CGT des Hauts de Seine

Bellevue *

avec DAVOINE du bureau de l'UD-CGT des Hauts de Seine et les représentants locaux du PCF et du PS, invités.

Centre de Documentation *

avec A. ALLEGRET du Secrétariat SNTRS

Centre d'Etudes Sociologiques *

avec J.P. RICCIO du Secrétariat SNTRS

NANCY (les 3 sections) *

avec A. ALLEGRET du Secrétariat SNTRS

Centre "HAYEM" *

avec J.P. RICCIO du Secrétariat SNTRS

Les premiers résultats permettent de démontrer que l'intérêt des travailleurs est grand pour connaître, les positions de la CGT par rapport aux luttes en liaison avec le Programme Commun, c'est à dire avec un changement de régime, et le contenu même de ce Programme.

Le grand nombre de questions posées à la CGT (indépendance des syndicats, rôle des syndicats en cas de victoire de la Gauche, les fuites de capitaux, l'Europe, la gestion démocratique, les nationalisations etc...) prouve que les travailleurs veulent savoir ce que pense la CGT par rapport au Programme car elle est un repère "sérieux" pour la défense de leurs intérêts. Ça prouve également que les travailleurs se posent des questions pour changer leur vie, pour vivre autrement, pour vivre mieux.

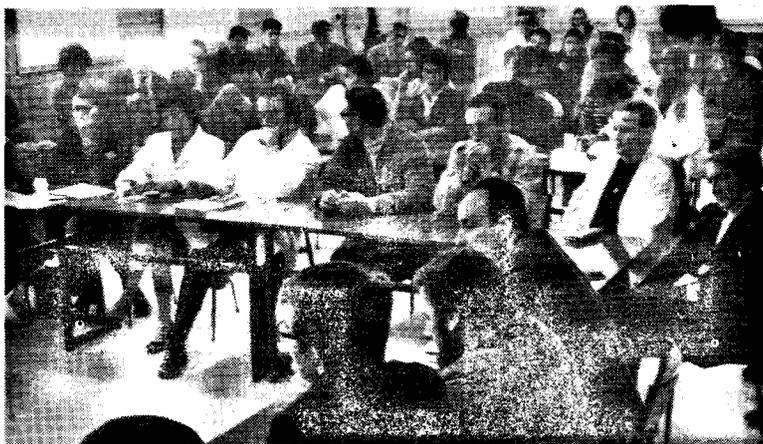
D'autre part dans le cadre de cette grande bataille d'idées on peut noter la forte diffusion de la V.O. spéciale sur "la CGT et le Programme Commun de la Gauche" par rapport à la diffusion habituelle.

Quelques résultats qui nous sont parvenus :

NANCY	: 60	" "	(0 habituellement)
VITRY-THIAIS	: 50	exemplaires	(3 habituellement)
		vendus	
LYON (catalyse)	: 25	" "	(15 ")
RENNES (INSA)	: 90	" "	(6 ")
MARSEILLE (GLM)	: 60	" "	(15 ")
C.E.S.	: 10	" "	(1 ")
BELLEVUE	: 150	" "	(65 ")
INSTITUT PASTEUR	: 20	" "	(0 ")
COLLEGE DE FRANCE	: 40	" "	(0 ")
PIERRE CURIE	: 50	" "	(15 ")

Il va de soi que ce premier bilan lui-même est encore au-dessous du chiffre final car la diffusion de cette V.O. spéciale continue toujours dans les sections (c'est une V.O. valable constamment et que des travailleurs aujourd'hui encore hésitants voudront connaître dans quelques temps. De même cette V.O. est à proposer à tous les personnels (ITA, chercheurs, cadres, directions).

Le Secrétariat National



Une vue partielle des participants à l'assemblée-débat sur la CGT et le Programme Commun, à BELLEVUE.



Le Camarade DAVOINE du bureau de l'UD-CGT des Hauts de Seine intervient dans la discussion.

A sa droite des membres du bureau SNTRS de BELLEVUE, à sa gauche les représentants du PCF et du PS de MEUDON, invités.

le point des revendications

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE INTERSYNDICALE NATIONALE DES I.T.A. (CGT-CFDT-FO) AVEC LA DIRECTION DU C.N.R.S. LE 10 NOVEMBRE 1972

La Direction du CNRS a abordé dans l'ordre suivant les divers sujets traités le 30 Octobre avec le Ministère des Finances.

I - PLAFOND DE RETRAITES DES EX-OUVRIERS D'ETAT

Le principe du relèvement du plafond est acquis mais le décret ne comportera pas la référence aux ouvriers des arsenaux.

Le plafond sera fixé par un arrêté interministériel (Finances-Education Nationale) dans un compromis intervenu à la fin de la négociation, les Finances acceptent que la référence aux ouvriers des arsenaux soit mentionnée dans le prochain arrêté.

La Direction du CNRS donne l'assurance que cet arrêté paraîtra rapidement.

L'application aux retraités doit être précisée à l'Intersyndicale nationale dans un bref délai.

II - LES INFORMATIENS

Les négociations portaient sur trois problèmes :

1° - la possibilité de dépasser pour les dimanches et les jours fériés les compensations actuelles limitées aux heures de nuit et à un dimanche par mois.

2° - l'extension de la réglementation actuellement en vigueur au CIRCE aux autres Centres fonctionnant en continu.

3° - l'acceptation de la grille de classification des informaticiens permettant leur classement hors-dérogations.

Accord de principe des Finances sur les points 1 et 3, et sur le règlement du point 2 pour le contrôleur financier du CNRS.

Une réunion très proche doit aboutir à l'accord définitif.

III - LE STATUT

La Direction indique que l'ambiance était froide et que son interlocuteur avait été "défavorablement impressionné par la masse de papiers reçus des personnels".

A - NOUVELLE DEFINITION DES EMPLOIS DANS CHAQUE CATEGORIE

Désaccord de principe des Finances sur une liste pilote qui remplacerait la liste actuelle détaillée mais incomplète, le CNRS estime qu'on pourra les faire revenir sur ce désaccord.

Les finances souhaitent plus de précision dans la définition des emplois et des professions à chaque niveau.

Le CNRS "réfléchit" à des positions de repli sous bénéfice d'inventaire des problèmes :

a) en particulier, il est indispensable d'obtenir une définition précise pour les personnels d'action sociale (cantines, centre de vacances etc.), en s'appuyant sur le précédent des INSA.

b) si le CNRS n'obtient pas un système suffisant lache, il faudrait que des arrêtés plutôt que des décrets permettent de modifier la liste et la définition des emplois.

B - INTEGRATION DES D en B

Les Finances refusent le principe de la fusion car cela introduirait une "novation" lourde de conséquence pour l'ensemble de la Fonction Publique.

Le CNRS réaffirme qu'il y a des problèmes réels pour les administratifs et "qu'il est prêt à les examiner", il se félicite d'avoir acquis l'extension des mesures prévues dans la Fonction Publique pour la catégorie B qui vont permettre d'améliorer les indices des 2 et 3D (elles s'appliqueront également au 3 et 2B - et peut-être au 1Bbis)

L'Intersyndicale fait remarquer, d'une part la faiblesse de ces mesures et leur échelonnement excessif qui ont motivé le refus de leurs fédérations, d'autre part que le principe déjà admis de cette extension n'a rien à voir avec des mesures qui feraient disparaître les injustices dont sont victimes les administratifs du CNRS.

Cependant, les Finances seraient d'accord pour une certaine revalorisation des situations des administratifs en conséquence le CNRS a fait part à l'Intersyndicale de ses positions de repli :

1° - Obtenir qu'en toute hypothèse il y ait possibilité de carrière au-delà de la 1D, soit par l'allongement indiciaire de cette catégorie, soit par la création d'une catégorie homologue des A.

2° - Augmentation du pourcentage de dérogation qui pourrait être doublé.

3° - Possibilité de création d'une catégorie permettant le recrutement au niveau DUEL - DUES - BTS.

C - INGENIEURS

Il y avait 2 volets, la révision des indices des catégories 1, 2 et 3A et la création d'une hors catégorie.

Malgré les réticences qu'elle avait exprimé au CNRS, l'Education Nationale a transmis aux Finances le texte initial comportant les révisions indiciaires. La réponse des Finances est très nettement négative, "ce n'est pas possible en l'état actuel des choses".

Par contre les Finances ne seraient pas hostiles à l'augmentation du montant de la prime exceptionnelle des catégories A et du nombre d'ingénieurs en bénéficiant.

Le recrutement en catégorie 1A est refusé.

La création de la hors catégorie A est acceptée mais ses indices restent limités aux échelles lettre 1, elle pourra bénéficier de la prime exceptionnelle dont il est question plus haut.

D - AVANCEMENT

Pour l'avancement à l'ancienneté les Finances acceptent le passage au 6^e tour au lieu du 9^e pour les catégories 5,4,3,2B.

E - ANCIENNETE PROFESSIONNELLE

Réponse négative des Finances à la proposition de prendre totalement en compte l'ancienneté professionnelle acquise dans le privé. (actuellement 2/3 seulement).

F - PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE

Malgré une "discussion très serrée" les Finances n'acceptent pas de modification des crédits et des taux moyens, sauf pour les 6 et 7B pour lesquels serait accepté un taux de 6 % au lieu de 4 % (ce qui permettrait de leur donner une prime de 12 % au lieu de 8 % actuellement).

Il n'est donc pas question d'extension de la prime aux catégories D, seuls certains agents du CNRS ayant un emploi analogue à ceux de la Fonction Publique qui donne droit à une majoration de 50 % des indemnités ou des primes afférentes à ces emplois, pourront bénéficier d'une mesure identique (Chef de service, chef de bureau etc.).

Devant cette situation la Direction a envisagé diverses solutions qu'elle a indiquées à l'Intersyndicale mais aucune ne concerne les catégories D.

IV - CONCLUSION

La Direction indique qu'il s'agit de discussion préliminaire au plus haut niveau, et que les Finances vont maintenant confirmer par lettre au Ministère de l'Education Nationale les points d'accord, les points de désaccord, les points d'ouverture sur lesquels il est possible de discuter.

Rappelant les engagements de la Direction et les très long délais qui se sont écoulés depuis la rédaction et le dépôt des textes, l'Intersyndicale Nationale des ITA a vivement protesté devant ces réponses essentiellement négatives des Finances.

Elle a indiqué que les personnels jugeraient sévèrement ces résultats et a demandé à la Direction de lui faire connaître ses intentions dans les plus brefs délais.



LES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE Programme commun

Nous avons indiqué dans le BRS du mois d'Octobre que nous inscririons dans le bulletin une rubrique destinée à détailler le Programme Commun ; nous commençons dans ce numéro par le chapitre sur la Recherche Scientifique et Technique.

Nous avons réuni dans les deux colonnes ci-dessous, d'un côté les objectifs du programme commun et de l'autre, les conceptions du S.N.T.R.S. définies dans le document d'orientation adopté à notre XIII^e Congrès.

I - LES OBJECTIFS

PROGRAMME COMMUN

L'effort de Recherche accompli en fonction de la satisfaction des besoins individuels et collectifs entraîne un effort particulier dans les domaines des sciences humaines et de la recherche biologique et médicale.

L'ampleur des moyens à mettre en oeuvre et l'importance des conséquences appellent des choix et une programmation des activités de recherche, liée à l'ensemble de la politique économique et sociale.

Un équilibre sera établi entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche de développement.

La majeure partie de la recherche sera financée par le budget de l'Etat. Les entreprises nationales et les entreprises du secteur privé financeront des activités de recherche

ORIENTATION DU S.N.T.R.S.

Actuellement, les élus du S.N.T.R.S. dans les différentes instances dénoncent la mutilation de l'effort de recherche scientifique dans la plus grande partie de la recherche française, en particulier dans les secteurs des sciences biologiques, médicales et humaines, au profit des orientations militaires et orientations économiques susceptibles d'être immédiatement sources de profits.

La recherche fondamentale et appliquée ne peut déboucher sur le progrès économique et social sans recherche industrielle et la recherche de développement ne peut se développer en l'absence de recherche fondamentale et appliquée.

C'est pourquoi il y a lieu de ne pas effectuer de séparation arbitraire entre ces trois types de recherche, ni de développer l'une au détriment de l'autre, mais de réaliser pour l'ensemble un développement continu, simultané et persévérant.

Parallèlement à l'accroissement des moyens publics, nous pensons que le secteur privé doit conserver les moyens à la satisfaction de ses propres besoins.

II - LES STRUCTURES DE LA RECHERCHE ET LE RÔLE DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES

PROGRAMME COMMUN

Les organismes publics occuperont une place prépondérante : enseignement supérieur et Centre National de la Recherche scientifique, des procédures démocratiques d'élabo-
ration des choix seront instituées.

ORIENTATION DU S.N.T.R.S.

Depuis leurs créations, le SNTRS s'oppose aux structures parallèles mises en place en 1959 et composées exclusivement de membres nommés (D.G.R.S.T., D.R.M.E.); notre conception est de redonner au Comité National

Le Comité National de la Recherche Scientifique, ses commissions, la direction générale à la Recherche Scientifique et Technique seront complétés et démocratisés.

de la Recherche Scientifique et au Directoire leurs prérogatives et leurs missions définies par l'ordonnance de 1945 dans l'orientation et la coordination de la Recherche Scientifique dans le pays.

Les diverses activités de recherche qui, aujourd'hui, sont isolées ou se chevauchent seront regroupées et coordonnées.

(Les nationalisations proposées, entre autres, permettront la réalisation de cet objectif).

La nationalisation des grands secteurs de l'économie répond en effet tout particulièrement, dans les domaines de la Recherche, aux facteurs de collectivisation des moyens mis en oeuvre. Sur le plan national, dans les domaines industriels, elle permettrait l'abord des problèmes scientifiques par la mise en commun des moyens, qui actuellement sont disparates et insuffisants.

III - LA SITUATION DES PERSONNELS

PROGRAMME COMMUN

Le nombre des divers personnels de recherche sera notamment accru. Des possibilités de qualification, de promotion, de mutation volontaire seront ouvertes à tous. Tous bénéficieront d'une sécurité de carrière les garanties statutaires devant être définies après consultation des organisations syndicales représentatives.

ORIENTATION DU S.N.T.R.S.

Une recherche scientifique moderne au service de l'intérêt général suppose la reconnaissance du métier de travailleur scientifique. La spécificité de ce métier exige que l'on donne à tous les travailleurs des garanties communes (conditions matérielles de travail, de déroulement de carrière, reconnaissance des qualifications professionnelles, nécessité d'une formation permanente ouverte à tous, gratuite et de qualité, sécurité d'emploi), leur permettant d'exercer ce métier toute leur vie s'ils le désirent.

La démonstration est éclatante, les solutions préconisées par le programme commun pour la Recherche Scientifique répondent pour l'essentiel aux orientations formulées par notre XIII^e Congrès.

Les travailleurs de la Recherche Scientifique comme l'ensemble des autres travailleurs ont toutes raisons de se réjouir de l'existence de programme qui satisfait l'essentiel de nos revendications. Depuis 50 ans, c'est certainement l'évènement le plus considérable qui se soit produit dans le mouvement ouvrier français.

Rappelons que chaque période historique de succès des luttes ouvrières (1936, 1945) s'est caractérisée par la création ou le développement des grands organismes de Recherche publics.

Un espoir est né, mais il nécessite la mobilisation des travailleurs et la lutte de masse pour qu'il aboutisse ; avec la CGT et l'ensemble des forces démocratiques, le SNTRS s'engage avec dynamisme dans cette grande bataille, tout en continuant à mener l'action pour la satisfaction des revendications en suspens.

demière minute
Suite à sa demande d'entrevue aux Partis de Gauche à propos du Programme Commun et notamment du chapitre consacré à la Recherche, le Secrétariat du SNTRS sera reçu le Mardi 5 Décembre par le Parti Communiste Français.

S. SARRAZIN
Secrétaire Général

face
à la
propagande
du pouvoir



POUR

Y VOIR

CLAIR !

2 communiqués

I) ANCIENS OUVRIERS D'ETAT

Une revendication va sans doute être satisfaite.

Le plafond de la retraite actuellement de 375 sera remonté à 421 par référence permanente à la Défense Nationale.

Le texte ayant l'accord verbal des Finances va faire la tournée des Ministères.

On peut espérer sa parution au début de l'année 73

Nous avons obtenu que ce nouvel indice soit appliqué à partir de la promulgation du décret, pour les camarades déjà en retraite.

Il s'agit d'un succès de notre syndicat qui a mené seul l'action avec l'appui unanime des anciens travailleurs de l'Etat.

ITURBIDE - ROUSSEAU

Commission Ouvriers d'Etat

II)



RAPPEL : PERMANENCE de la Commission Avancement du S.N.T.R.S. : les deuxièmes mardi de chaque mois de 17h 30 à 19h30 - 10, rue de Solférino.
Prochaine permanence le mardi 12 Décembre.

ION... TITULARISATION... TITUL

POUR UN STATUT DE PERSONNEL PERMANENT, AGISSONS AVEC TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE.

Dans un récent article consacré aux "Marginaux du secteur public" le journal "Le Monde" indique que l'état employeur a été amené pour des motifs aussi bien politiques que financiers à recruter des personnels hors-statuts dans des proportions considérables.

La signification profonde du maintien de ces non-titulaires (dont nous sommes) et de la dualité de situation qui en découle est expliquée par ce journal comme étant "beaucoup plus favorable à l'état employeur".

Il est vrai que pour les personnels du CNRS et dans une certaine mesure ceux de l'INSERM et des INSA, que leur situation est plus favorable que celle de centaines de milliers de vacataires, auxiliaires et personnels sous contrats, leur lutte et les acquis qu'ils ont obtenus a conduit le pouvoir à reconnaître l'existence de "contractuels permanents" dotés de statut particulier.

Il n'en reste pas moins que les personnels du CNRS, de l'INSERM, des INSA et assimilés ne bénéficient pas de l'ensemble des garanties accordées aux agents titulaires de l'Etat, bien que le caractère "permanent" de leur emploi ait été reconnu.

Depuis plusieurs années, les propositions du SNTRS sur la nécessité d'un cadre de personnel permanent de l'Etat pour les ITA de la Recherche, ont été déposées par l'ensemble des syndicats du CNRS et formulées auprès des pouvoirs publics.

Cette revendication est maintenant placée au premier plan des préoccupations des personnels qui ont pris conscience, que la solution de la plupart de leurs problèmes dépendent directement de la Fonction Publique, aussi ne peuvent-ils que se féliciter des initiatives prises par l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT concernant les non-titulaires.

Notre Union Générale des Fonctionnaires a en effet pris l'initiative de déposer un projet de loi de titularisation de

tous les non-titulaires, projet qui s'il était accepté permettrait aux personnels du CNRS, de l'INSERM et des INSA d'obtenir satisfaction dans le cadre d'un statut particulier qui "comporterait pour la définition des emplois, le recrutement, le déroulement des carrières des règles qui seraient adaptées aux conditions particulières dans lesquelles s'effectue la recherche scientifique" (Programme d'action revendicative adopté par le XIII^e Congrès du SNTRS - Mars 1972).

Le projet de l'UGFF a été repris par les groupes parlementaires Socialistes et Communistes qui ont déposé en leurs noms une proposition de loi dont le texte est joint à cet article.

Il faut que tous les personnels sachent que la majorité UDR-Centriste de l'Assemblée Nationale, après plusieurs renvois appuyés sur des arguties juridiques a finalement refusé de recevoir le projet de loi, ce qui écarte sa discussion par l'Assemblée Nationale.

Cette situation, si elle a le mérite d'être claire en ce qui concerne l'attitude de l'UDR et des Centristes face au dé-

mantèlement de la Fonction Publique, impose aux personnels de réagir vigoureusement pour exiger que le texte vienne en discussion au parlement.

Déjà à ORSAY et à la Halle aux Vins des initiatives unitaires avec la CFDT et la FEN ont permis de démarrer l'action, il faut que ce problème dépasse dans notre secteur le stade de quelques exemples pour s'inscrire efficacement dans la vaste campagne engagée par l'UGFF et la Fédération CGT des PTT pour la titularisation des non-titulaires.

Il doit être évident pour tous les ITA du CNRS, de l'INSERM et des INSA que l'adoption d'un tel projet de loi déboucherait directement sur notre statut de personnel permanent de l'Etat.

Guy DUPRE

Secrétaire Général adjoint

"NOS SECTIONS"

LA SECTION DE MARSEILLE-GLM

GLM = Groupe des Labos. de Marseille

La création du GLM date de 1962 et actuellement plus de 500 personnes y travaillent. La création de la section syndicale du SNTRS se fit autour d'un petit noyau de camarades, et nos forces se sont développées régulièrement chaque année. Cependant nous sommes restés longtemps minoritaires et il a fallu la grande année de 1968 pour que notre syndicat prenne son essor. La section a cessé de reposer sur les épaules de quelques camarades, et grâce à des réunions régulières elle a pu déployer son activité. AVEC 120 ADHERANTS, LE SNTRS EST AU G.L.M. LE SYNDICAT LE PLUS PUISSANT.

STRUCTURES DE LA SECTION SYNDICALE

Cette année notre Assemblée Générale a adopté de nouveaux statuts dans le but d'améliorer la participation des syndiqués à la vie de la section.

L'organisme dirigeant de la section est le Conseil syndical élu par l'ensemble des adhérents. Il comprend des représentants de chaque laboratoire et tous les camarades ayant des responsabilités nationales ou locales (CSN, Commissions Paritaires, CNAS, CLAS). Parmi les 20 membres du Conseil sont élus 6 camarades du bureau.

Le Conseil se réunit chaque mois et délibère de toutes les questions relatives à l'action syndicale. Le bureau tient une réunion hebdomadaire et il est chargé d'appliquer les décisions prises au Conseil. Ces nouveaux statuts correspondent à une amélioration importante dans le fonctionnement de la section. Le partage des responsabilités et des tâches fait que le syndicat ne repose plus sur quelques militants, mais sur un collectif important de syndiqués.

Nous pouvons donner maintenant quelques exemples de l'activité de notre section qui témoignent de sa vitalité.

PRESSE - Un journal de section existe depuis 2 ans, il est distribué à tous les adhérents ainsi qu'aux directeurs de laboratoires ; des exemplaires sont laissés à la disposition du personnel dans les salles de réunion, à la cantine, etc... Le journal traite des problèmes qui se posent à l'intérieurs du GLM, des actions menées, des conclusions qu'il faut en tirer.

Un camarade est responsable de la diffusion de la V.O., et le nombre de lecteurs doit encore progresser car il s'agit là d'un aspect très important dans la grande bataille d'idées qui est engagée.

ACTION SOCIALE - Notre section participe activement à l'Action sociale et de nombreux militants du SNTRS ont des respon-



- LE CONSEIL SYNDICAL SNTRS DU GLM EN REUNION -

sabilités importantes au CLAS dont le président est un camarade de notre syndicat.

Il existe une C.A.S. (Commission d'Action Sociale) placée sous la responsabilité d'un camarade du bureau et qui regroupe tous les militants de la CGT participant aux activités du CAES nationales ou locales. Cette commission est chargée de définir la position des élus, de contrôler leur activité et de veiller au respect des décisions prises collectivement par le syndicat.

LES LUTTES RECENTES - Notre section a pris toute sa place dans les luttes de Mai et Juin de cette année. Notre Conseil syndical a délibéré chaque fois avec sérieux et en liaison avec les syndiqués pour déterminer concrètement les modalités d'application des mots d'ordre du syndicat. Notre souci était chaque fois de préserver l'Unité d'action et de discuter avec les autres syndicats représentés au GLM. (SNCS, SGEN chercheurs et ITA).

Les grèves du 9 Mai et du 18 Mai furent un succès total et elles ont permis d'alerter l'opinion publique par des conférences de presse, une interview à la télévision locale, une manifestation sur la voie publique. De même que pour les actions du mois d'Octobre et celles de Novembre.

ALLER DE L'AVANT - La formation des militants est une préoccupation importante, et nous avons organisé deux écoles syndicales élémentaires en collaboration avec les autres sections syndicales du département, et envoyé plusieurs camarades aux stages du syndicat à Paris et à Courcelles.

Certes, tout n'est pas parfait et il faut sans cesse travailler pour améliorer la participation des syndiqués à la vie de notre section. Nous pouvons être optimistes aujourd'hui, et mesurer à propos de cet article le chemin parcouru. Ceci grâce aux positions justes de la CGT, outil le plus efficace pour la défense des travailleurs, mais aussi grâce à l'activité de tous les militants du SNTRS du GLM.

IN2P3

INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE
ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES

LES ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION ET LA REALITE !

Dans un précédent article, nous avons indiqué que les avancements des personnels CNRS rémunérés sur le budget autonome de l'IN2P3 serait le test qui révélerait si ces personnels avaient vraiment la qualité d'agents CNRS et si le transfert budgétaire de leur emploi ne leur causait aucun préjudice ainsi que l'affirmaient en Novembre 71 MM. ORTOLI alors Ministre du Développement industriel et scientifique et O. GUICHARD Ministre de l'Education Nationale.

Dans les Commissions Paritaires de Juin dernier, les personnels de l'IN2P3 y ont été traités en même temps et de la même façon que leurs collègues CNRS.

Par contre, alors que la plupart des agents CNRS, inscrits sur liste d'aptitude par la dernière Commission Paritaire, ont déjà reçu leur nomination effective, aucun agent de l'IN2P3 ne l'a reçue à ce jour (6.11.72).

La Direction de l'IN2P3 nous a fait part de ses difficultés : le budget de l'IN2P3 ne dispose pas des postes nécessaires pour procéder aux nominations.

A plusieurs reprises, la direction du CNRS devant les instances les plus élevées du CNRS (Directoire, Conseil d'Administration) déclarait, suite aux questions posées par nos élus, qu'il n'y avait aucune difficulté d'échange de postes entre le CNRS et l'IN2P3 les deux budgets appartenant au même chapitre. Cependant un jeu d'écriture et l'accord du Ministère des Finances étaient nécessaires.

Malgré l'insistance de la Direction de l'IN2P3, le CNRS n'a pas encore entrepris

les démarches nécessaires. Ce retard supplémentaire (en admettant qu'il ne s'agisse que d'un retard) venant après le retard scandaleux de la tenue des commissions d'avancement, cause un grave préjudice pour les personnels en cette période de hausse rapide du coût de la vie.

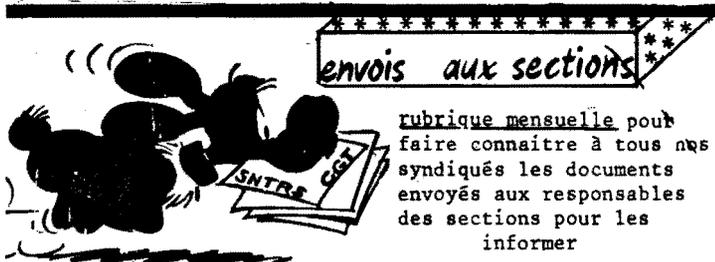
Le 19 Octobre, le Secrétariat National du SNTRS adressait une lettre à la Direction Générale du CNRS avec la conclusion suivante : "... ainsi donc se vérifient régulièrement pour les personnels, les raisons objectives de notre désaccord sur leur transfert budgétaire à l'IN2P3. Cela nous conduit à nouveau à affirmer que la seule solution conforme à l'intérêt des personnels et qui ne léserait en rien le fonctionnement des laboratoires de l'IN2P3 pour la réalisation de leurs objectifs scientifiques, consiste à prendre les mesures budgétaires permettant à l'ensemble de ces personnels de dépendre du budget propre du CNRS comme tous leurs autres collègues.

Pour notre part, cette situation nous conduira, en fonction de l'attitude de la Direction du CNRS, à prendre toutes mesures d'actions syndicales pour la défense de nos collègues ITA de la Physique Nucléaire..."

Cette conclusion ne fait que rappeler un des points du programme d'action revendicative adopté par notre XIII^e Congrès

L'ensemble des personnels du CNRS sont concernés. En prenant la défense de leurs collègues ITA de Physique Nucléaire et en réclamant le transfert de leurs emplois sur le budget propre du CNRS, ils défendent l'intégrité de leur statut.

Structure de coordination IN2P3



envois aux sections

rubrique mensuelle pour faire connaître à tous nos syndiqués les documents envoyés aux responsables des sections pour les informer

2 NOVEMBRE - CIRCULAIRE DU SECRETARIAT N° 33 C.R. de la Commission de formation permanente du CNRS.

2 NOVEMBRE - CIRCULAIRE N° 44 DE L'UGFF - motivation de la grève du 14 Novembre.

6 NOVEMBRE - CIRCULAIRE N° 34 DU SECRETARIAT Action Spécifique - Grève Fonction Publique du 14 Novembre - perspective d'action des Syndicats de l'Université.

ler au 15 NOVEMBRE - BULLETIN DE LIAISON N° 9 La campagne de recrutement, la situation actuelle du SNTRS, quelques chiffres - Propagande - Informations diverses.

13 NOVEMBRE - QUESTIONNAIRE DU SECRETARIAT sur les actions spécifiques CNRS la grève du 26 et la grève du 14 - propositions et analyse des sections.

13 NOVEMBRE - COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE INTERSYNDICALE - Direction du CNRS du 10 Novembre première analyse du SNTRS.

13 NOVEMBRE - CIRCULAIRE DE LA COMMISSION D'AVANCEMENT DU SNTRS - copie des nouvelles feuilles de notation et d'avancement pour avis des sections.

23 NOVEMBRE - CIRCULAIRE N°36 DU SECRETARIAT comportant l'appel de l'ensemble des Syndicats de l'Université, de la Recherche et des Bibliothèques pour la semaine d'action du 4 au 8.

- Appel de l'Intersyndicale Nationale des ITA pour l'action immédiate locale selon un calendrier intersyndical.